

## **Les années perdues à cause de l'amiante**

**A partir de cas recensés en Belgique dans deux sites industriels : Harmignies (usine COVERIT) et Kapelle-op-den-Bos (usine ETERNIT)  
SYNTHESE**

**André Lambert**

**Novembre 2015**

[adrass@skynet.be](mailto:adrass@skynet.be)

[www.adrass.net](http://www.adrass.net)

---

### **La problématique**

Nous nous sommes basés sur un fichier de victimes de l'amiante de l'entreprise COVERIT, réalisé par un ouvrier – Michel Verniers - qui finit par mourir lui aussi des conséquences de l'exposition à l'amiante. Nous avons pu compléter ce fichier auprès du Fonds des Maladies Professionnelles et inclure le site de Kapelle dans notre analyse. Au total, nous avons pu étudier 237 cas, qui nous ont permis de mesurer le nombre d'années perdues par les victimes.

Contrairement à la pratique courante en démographie, qui aurait consisté à rapporter les décès causés par l'amiante à la population des entreprises, nous avons comparé les durées de vie de chaque victime aux durées de vie accomplies ou probables de sa génération, constituée de toutes les personnes nées la même année – que la victime. La raison de ce choix méthodologique est qu'on ne connaît pas la population des travailleurs soumise au risque.

### **La dynamique de la mortalité d'un lointain passé à un lointain futur**

Avant les années 1990, des tables de mortalité n'étaient produites, au mieux, qu'environ une fois par décennie. Or, nous voulions pouvoir reconstituer année après année le parcours de vie des générations desquelles les victimes faisaient partie. Il a donc été nécessaire d'estimer pour chaque année du passé les probabilités de décès à chaque âge pour les deux sexes. On l'a fait en procédant à des interpolations entre les tables existantes. Le procédé est sûr.

Cependant, les générations que nous étudions ne sont pas encore éteintes. Pour pouvoir étudier leur processus de survie jusqu'à la mort du dernier représentant de chacune d'elles, il nous a fallu créer, pour les décennies à venir, des probabilités de décès par sexe, âge et année basées sur les tables de mortalité les plus récentes et compatibles avec l'évolution attendue. L'observation du passé permet de mettre en évidence que la diminution des décès a d'abord profité aux bébés et aux jeunes enfants, puis à des groupes d'adultes de plus en plus âgés. Aujourd'hui, la mortalité entre la naissance et l'âge de 60 ans est si faible qu'on ne peut plus espérer y réduire de manière significative le nombre de décès. Par contre, on pense généralement qu'il est encore possible de faire baisser la mortalité aux âges élevés.

Au terme de ce travail d'estimation de la mortalité tant sur le passé que pour l'avenir, on dispose pour chaque sexe d'un tableau présentant les probabilités de décès par âge pour chaque année depuis 1846 (première table de mortalité pour la Belgique, réalisée par Adolphe Quetelet) jusqu'en 2050 (ou plus tard, si nécessaire). A partir, par exemple, des naissances de 1950, on peut dès lors calculer les survivants de cette génération pour chaque année jusqu'à leur extinction, aux alentours de 2050. Cela nous permet d'en déduire aisément leur espérance de vie, qui, dans ce cas précis, équivaut à leur durée de vie moyenne.

## Résultat principal

*Comme on le voit dans le tableau ci-dessous, les travailleurs décédés de l'amiante ont perdu en moyenne une vingtaine d'années de vie.*

Ce résultat est robuste; on a en effet testé l'impact des hypothèses d'évolution de la mortalité et on a pu constater qu'il était limité. Ainsi, à supposer qu'à l'avenir, la mortalité demeure constante au niveau de 2009 au lieu de continuer à baisser, le nombre d'années perdues ne diminuerait que d'une année.

Par ailleurs, il n'est pas sûr que le risque encouru par l'exposition à l'amiante se soit réduit au cours du temps. Pour s'en assurer, il faudrait pouvoir disposer de l'ensemble de la statistique des victimes; or il se pourrait que parmi les travailleurs anciens ou actuels de l'amiante, tous les cas de maladie et/ou de décès ne se soient pas encore déclarés.

### Les années perdues du fait de l'exposition professionnelle à l'amiante dans l'hypothèse où la mortalité générale continue de décliner comme par le passé

	Harmignies	Kapelle-op-den-Bos
Nombre de cas étudiés	100	137
Nombre d'années perdues	20,77	21,17
Durée moyenne de vie des victimes	61,93	63,88
Durée moyenne de vie des générations auxquelles appartiennent les victimes	82,70	85,05

Les nombres d'années perdues et les durées moyennes sont exprimés en années et centièmes d'années.

## Ouverture à d'autres applications

Cette approche est applicable à toute cause spécifique de décès à condition que cette cause concerne un nombre de cas qui soit faible par rapport au volume des générations concernées. Dans cette optique, on pourrait mesurer les années perdues à cause du SIDA ou des accidents de la route, ou du cancer du pancréas, mais pas à cause de l'ensemble des cancers.

## Disponibilité de l'étude

Le texte complet de ce travail effectué sur fonds propres et toujours en attente de financement en novembre 2015, est disponible sur le site de l'ADRASS ([www.adrass.net](http://www.adrass.net)) et sur celui de l'ABEVA ([www.abeva.be](http://www.abeva.be)).